



Sol stratifié qui gondole et difficultés pour obtenir réparations

Par **sol stratifié**, le **04/11/2011** à **14:22**

Bonjour, rnfin mai 2011, nous avons fait poser 55 m² de revêtement de sol stratifié à notre domicile, par un menuisier professionnel. rn1 mois après, des lames se soulevaient : nous en avons alerté aussitôt le poseur. rnil est intervenu rapidement, mais des lames ont continué à se soulever. je l'ai recontacté plusieurs fois par téléphone mais il n'a rien fait. pour officialiser ma demande, je lui ai adressé 1 LR-AR qu'il a transmis à son conseiller juridique. rndébut octobre, ledit conseiller juridique s'est rendu à mon domicile et a constaté les dégâts mais a souhaité recueillir l'avis d'un technicien. rnla semaine dernière, le fournisseur du sol a envoyé son technicien qui a constaté des malfaçons (irrespect du DTU) : le jeu de dilatation de 8 mm en périphérie du revêtement n'a pas été réalisé et des travaux sont donc nécessaires. rnnous sommes dans l'attente du rapport écrit que ce technicien doit adresser au poseur. le poseur doit ensuite le transmettre au conseiller juridique (nous n'en serons pas destinataires). que va t'il se passer ensuite ? le menuisier doit-il réaliser les travaux préconisés par le technicien ? dans quel délai ? et s'il ne fait rien : quels sont nos recours pour un règlement rapide et sans frais ? rnrnmerci pour votre aide et à bientôt